



# Assemblée générale

Distr. limitée  
24 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Deuxième Commission

Point 20 de l'ordre du jour

**Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

**Fidji\* : projet de résolution**

### **Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II),

*Rappelant également* ses résolutions pertinentes sur l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que les décisions et résolutions pertinentes du Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat,

*Réaffirmant* la teneur du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons »,

*Réaffirmant également* la teneur des paragraphes 134 à 137, consacrés aux villes et établissements humains viables, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lesquels il est notamment constaté que les villes sont des moteurs de croissance économique et que, si elles

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



sont bien planifiées et organisées, notamment grâce à des méthodes de planification et de gestion intégrées, elles peuvent favoriser le développement à long terme des sociétés sur les plans économique, social et environnemental,

*Constatant* qu'en dépit des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et du Programme pour l'habitat, des problèmes subsistent, tels que l'urbanisation rapide dans de nombreux pays en développement, l'augmentation continue du nombre d'habitants de taudis dans le monde, les effets négatifs sur les établissements humains de la dégradation de l'environnement, notamment du changement climatique, de la désertification et de l'appauvrissement de la diversité biologique, et la vulnérabilité croissante des établissements humains face aux catastrophes naturelles et anthropiques,

*Réaffirmant son soutien* au Forum urbain mondial qui est le lieu de rencontre le plus important au monde pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains, et exprimant sa reconnaissance au Gouvernement colombien et à la ville de Medellín d'avoir proposé d'organiser la septième session du Forum, du 5 au 11 avril 2014,

*Rappelant* ses résolutions [64/207](#) du 21 décembre 2009, [65/165](#) du 20 décembre 2010, [66/207](#) du 22 décembre 2011 et [67/216](#) du 21 décembre 2012, concernant la convocation, en 2016, de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III),

*Rappelant également* le paragraphe 14 de sa résolution [67/216](#), dans lequel elle a prié le Secrétaire général de la conférence de présenter au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour examen à sa vingt-quatrième session, en faisant appel aux compétences des organismes des Nations Unies, une proposition sur les meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la conférence et d'y contribuer de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence,

*Prenant acte* du rapport sur les travaux de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, tenue du 15 au 19 avril 2013, et en particulier de la résolution [24/1](#) dans laquelle le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale qu'à compter de 2014, le 31 octobre de chaque année soit proclamé Journée mondiale des villes, de la résolution [24/14](#) dans laquelle le Conseil a décidé des meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durables (Habitat III) et d'y contribuer, et de la résolution [24/10](#) dans laquelle le Conseil a encouragé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à accorder suffisamment d'importance, dans leurs contributions à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, à l'urbanisation durable, au développement urbain durable et au rôle que les villes et les autorités locales doivent jouer à cet égard,

*Rappelant* la résolution 2013/22 du 24 juillet 2013 sur les établissements humains que le Conseil économique et social a adoptée à sa session de fond de 2013,

*Réaffirmant* la résolution 1980/67, en date du 25 juillet 1980, du Conseil économique et social sur les années internationales et les anniversaires, et ses résolutions [53/199](#) du 15 décembre 1998 et [61/185](#) du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat<sup>1</sup> et de son rapport sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)<sup>2</sup>;

2. *Préconise* que, dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, toute l'attention voulue soit accordée à l'urbanisation durable;

3. *Fait sienne* la résolution [24/14](#) du Conseil d'administration d'ONU-Habitat en date du 19 avril 2013 sur les contributions et l'appui aux activités préparatoires de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et se félicite de l'offre faite par le Gouvernement équatorien d'accueillir la conférence à Quito en 2016;

4. *Estime* que des ressources doivent être prévues dans le budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 pour permettre à ONU-Habitat d'apporter ces contributions;

5. *Invite instamment* les donateurs internationaux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, les institutions financières et les fondations à appuyer les travaux préparatoires de la conférence Habitat III menés aux niveaux national, régional et international en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la conférence et à aider les représentants des pays en développement à participer aux réunions du comité préparatoire et à la conférence elle-même;

6. *Encourage* les parties prenantes participant à la septième session du Forum urbain mondial ainsi qu'aux conférences ministérielles régulières sur le logement et le développement urbain et aux autres réunions de groupes d'experts de ces questions à contribuer, selon qu'il conviendra, aux activités préparatoires de la conférence;

7. *Demande* au Secrétaire général de la conférence de mettre à profit les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des commissions régionales, et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III;

8. *Invite* tous les organismes des Nations Unies à prêter leur appui aux activités préparatoires d'Habitat III menées au niveau des pays, notamment à la mise en place ou au renforcement des comités nationaux pour l'habitat et à l'élaboration des rapports nationaux, considérant le soutien que pourraient apporter à cet égard le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires en ce sens, dans le respect de la législation et des pratiques nationales, le cas échéant;

---

<sup>1</sup> [A/68/328](#).

<sup>2</sup> [A/68/332](#).

9. *Accueille avec satisfaction* le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 et ses domaines prioritaires, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session;

10. *Demande* qu'un appui financier continue d'être fourni à ONU-Habitat, sous forme de contributions volontaires accrues, et invite les gouvernements qui sont en mesure de le faire, ainsi que les autres parties prenantes, à fournir un financement pluriannuel prévisible et à augmenter le montant de leurs contributions sans affectation déterminée à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour appuyer l'application du plan stratégique pour la période 2014-2019;

11. *Souligne* qu'il est important qu'ONU-Habitat ait son siège à Nairobi, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude les ressources nécessaires à ONU-Habitat et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin qu'ONU-Habitat et les autres organismes et entités des Nations Unies à Nairobi bénéficient effectivement des services dont ils ont besoin;

12. *Prie* le Secrétaire général de doter ONU-Habitat de ressources suffisantes pour lui permettre de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans nationaux visant à atteindre les objectifs du Programme pour l'habitat, les objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui ont trait aux établissements humains, et à donner suite aux engagements pris en la matière dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), intitulé « L'avenir que nous voulons »;

13. *Prend acte* des résultats de l'examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat et invite le Président de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat à lui présenter des recommandations et des propositions sur la réforme de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat pour qu'elle les examine à sa soixante-neuvième session;

14. *Décide* de proclamer, à compter de 2014, le 31 octobre Journée mondiale des villes, invite les États, le système des Nations Unies, en particulier ONU-Habitat, et les organisations internationales concernées, la société civile et toutes les autres parties intéressées à observer la Journée mondiale des villes et à la faire connaître au public, et souligne que le coût des activités entreprises au titre de la célébration de la Journée mondiale des villes devrait être financé au moyen de contributions volontaires;

15. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement sud-africain d'accueillir d'ici à la fin de 2013 la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains consacrée au thème « stimuler des changements dans les villes », qui a notamment pour objectif de renforcer la capacité des femmes de participer à la gouvernance urbaine;

16. *Souhaite* voir les décisions adoptées à l'issue de la conférence donner lieu à des stratégies qui permettraient de faire face aux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement dans les domaines de l'explosion des bidonvilles, de l'insuffisance de logements convenables, de l'aggravation de la pauvreté urbaine, de l'accroissement des inégalités dans la population urbaine, des taux de criminalité élevés et de l'exode rural;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, et de lui rendre compte notamment des progrès accomplis dans les préparatifs de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et l'évaluation de la Journée mondiale des villes;

18. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

---